

Rapport financier 2023



Bilan comptable de l'exercice 2023 :

Libellé	Dépenses	Recettes
Frais bancaires	175,50 €	
Frais de repas et réception	1044,73 €	
Frais avocat	900,00 €	
Frais de route / Parking	299,45 €	
Reversement cotisations (Cogétise)	2 528,92 €	
Soutien grève retraites	685,00 €	
Aide remboursable	1 000,00 €	
Abonnements / presse	150,00 €	
Cotisations		4 415,44 €
Remise frais bancaires		56,00 €
Virement depuis livret bleu		1 000,00 €
	6 783,60 €	5 471,44 €

Bilan comptable de l'année 2023 *

-1 312,16 €

Solde compte courant au 31/12/2023

779,16 €

Solde livret bleu au 31/12/2023

4 203,45 €

** Le bilan comptable doit être analysé en tenant compte de dépenses exceptionnelles sur l'exercice 2023 : frais d'avocats, organisation du congrès de notre syndicat, caisse de soutien aux grévistes durant la lutte contre la réforme des retraites au 1er semestre, aide remboursable décidée par la CE (dont le remboursement interviendra à partir de juin 2024).*